

# LECTURA

Catherine Magnien  
Université d'Angers

## Etienne Pasquier (1529–1615) et l'édition de ses œuvres



Scriptum, Szeged

L'intérêt d'une telle réflexion que je ne ferai qu'antimer ici, suite aux yeux  
Etienne Pasquier par sa longue "sa plume" a eu affaire à la  
bibliothèque parisienne et provinciale de 1554 à sa mort en 1615; en fait jusqu'en  
1621, 1665 voire 1723 au telle ou telle œuvre subli encore des avatars plus ou  
moins décidés par lui. Durant sa longue carrière éditoriale de polygraphe –  
penseur, poète français et latin, avocat et épistolier – il s'est lié avec des imprimeurs  
et des libraires que nous il a recherchés, tant y boudés, et il a publié une lettre à  
un libraire

Catherine Magnien  
Université d'Angers

## Etienne Pasquier (1529–1615) et l'édition de ses œuvres

fixer le sort de ses œuvres. En 1615, à quatre-  
vingt-quatre ans, il a écrit une lettre d'un amour  
habitué des libraires, conscient d'avoir produit une œuvre dont il réaménage  
constamment certains parts où qu'il réorganise pour en assurer la survie. Ainsi  
pour ne pas parler d'une théorie de Pasquier à ce sujet, ce qui serait présomptueux  
vu l'état actuel de ma documentation, je me propose de parcourir son œuvre et sa  
carrière éditoriale en m'arrêtant d'abord sur sa conception des auteurs et des  
livres qui conditionne son comportement en matière d'édition de ses propres  
compositions, conception qu'il nous livre dans ses préfaces ou avis au lecteur  
ainsi que dans ses *Lettres*. Je ferai ensuite quelques remarques sur le choix qu'il  
fit des libraires à qui il confia le soin de l'édition, et sur ceux qui l'éditionneront sans  
son aven. J'examinerai enfin l'amitié qui le lia quelques années à l'un d'entre  
eux, Abel L'Angelier, marchand libraire installé au Palais dont il semble s'être  
éloigné après 1596, à moins que ce ne fut l'inverse.

ISSN 1473-7048  
ISBN 963 8332 83 2

<sup>1</sup> Comme le plus grand des auteurs de son époque, Etienne Pasquier a eu affaire à la librairie de ses  
œuvres, tant il lui a fallu composer des lettres de recommandation à André Du  
Chesne Tourangeau en 1616.

<sup>2</sup> Voir le testament élogique d'Etienne Pasquier du 17 décembre 1614, édité par Madalena Jurgens  
et Jean Mesnard, dans "Quelques pièces exceptionnelles", *C. J. Minutier* (1600-1650),  
*RNLF*, 79, 5 (1970), p. 246-249.

<sup>3</sup> Lettre XXI, 8 à Nicolas de Salve, Marthe, du 1<sup>er</sup> janvier 1615. Les *Lettres*, que je présente d'une  
édition à l'aure, comme nous le verrons, ont subi des déformations de graphie,  
peuvent être sujet à problèmes de lecture, et ont été corrigées de 1723, 86 les XXI livres  
figurent au second tome, corrigés.

# LECTURA

Vendégelőadások  
a Szegedi Olvasmánytörténeti Munkaközösségben

Gastvorträge im Arbeitskreis für Lesekulturgeschichte, Szeged

6.

Sorozatszerkesztő/Hrsg. von  
Monok István

ISSN 1417-7048  
ISBN 963 8335 63 7

A borítón Michael Prischwitz nyomdászjelvénye (1523)  
Umschlag: Druckermark von Michael Prischwitz (1523)

Megrendelhető/Medieninhaber  
Sík Sándor Könyvesbolt  
H-6720 Szeged, Oskola u. 27.

L'intérêt d'une telle réflexion que je ne ferai qu'entamer ici, saute aux yeux. Etienne Pasquier par sa longévité et la prolixité de sa plume<sup>1</sup> a eu affaire à la librairie parisienne et provinciale de 1554 à sa mort en 1615, en fait jusqu'en 1621, 1665 voire 1723 ou telle ou telle oeuvre subit encore des avatars plus ou moins décidés par lui. Durant sa longue carrière éditoriale de polygraphe – penseur, poète français et néo-latin, pamphlétaire, historien, avocat et épistolier – il s'est laissé, ici ou là, aller à parler de son oeuvre, de son public, des imprimeurs et des libraires que tantôt il a recherchés, tantôt boudés, et il a publié une lettre à un libraire ami qui avait fait la même chose à son intention. Praticien chevronné des pièces de circonstances anonymes, il a aussi joué lors de la publication de recueils poétiques – jeux mondains ou compositions personnelles – à brouiller la transparence en se cachant sous des initiales ou des identités d'emprunt. Père de famille conscient de ses charges, il a réglé pour les enfants de sa chair une équitable répartition de ses biens matériels<sup>2</sup>; patriarche des lettres reconnu à la fin de sa vie, il a voulu, en donnant ou en préparant des éditions et des rééditions, fixer le sort de ses enfants de plume dont il s'occupe encore en 1613, à quatre-vingt-quatre ans<sup>3</sup>. Bref, avec Etienne Pasquier on tient l'exemple d'un auteur habitué des libraires, conscient d'avoir produit une oeuvre dont il réaménage constamment certains pans ou qu'il réorganise pour en assurer la survie. Ainsi pour ne pas parler d'une théorie de Pasquier à ce sujet, ce qui serait présomptueux vu l'état actuel de ma documentation, je me propose de parcourir son oeuvre et sa carrière éditoriale en m'arrêtant d'abord sur sa conception des auteurs et des livres qui conditionne son comportement en matière d'édition de ses propres compositions, conception qu'il nous livre dans ses préfaces ou avis au lecteur ainsi que dans ses *Lettres*. Je ferai ensuite quelques remarques sur le choix qu'il fit des libraires à qui il confia le soin de l'éditer, et sur ceux qui l'éditèrent sans son aveu. J'examinerai enfin l'amitié qui le lia quelques années à l'un d'entre eux, Abel L'Angelier, marchand libraire installé au Palais dont il semble s'être éloigné après 1596, à moins que ce ne fût l'inverse.

\*

<sup>1</sup> “Comme la plume de cest Autheur n'a jamais esté oiseuse, ains diversifiée selon la diversité de ses ans”, feint-il de déclarer au lecteur à l'entrée de *La Jeunesse d'E. P.* sous l'identité d'André Du Chesne Tourangeau en 1610.

<sup>2</sup> Voir le testament olographe d'Etienne Pasquier du 12 décembre 1614, édité par Madeleine Jurgens et Jean Mesnard, dans “Quelques pièces exceptionnelles (...) Minutier central (1600-1650)”, *RHLF*, 79, 5 (1979), p. 740-744.

<sup>3</sup> Lettre XXI, 6 à Scévole de Sainte-Marthe, du 1<sup>er</sup> janvier 1613. *Les Lettres*, qui ne présentent d'une édition à l'autre, comme nous l'avons constaté en les étudiant, que des différences de graphies, peuvent être lues sans problème dans l'édition dite d'Amsterdam, de 1723, où les XXII livres figurent au second tome, colonnes 1-688.

Avocat parfois sans cause à ses débuts, comme il le reconnaît lui-même, il définit à plus d'une reprise le statut de la littérature dans sa vie. Elle n'empiète jamais sur les activités professionnelles: "Belle folie, dont oiseux, je trompois l'oïveté de ma jeunesse, par faute de meilleur sujet"<sup>4</sup>; ou "C'est en quoy je passe le temps, quand je me veux donner relasche de mes serieuses heures"<sup>5</sup>. Et dans une lettre récapitulative et justificative à Pierre Pithou, il reprend: "Lorsque j'arrivay au Palais, ne trouvant rien qui me mist en besongne et n'estant né pour ester oiseux, je me mis à faire des livres, mais des livres conformes à mon aage et à l'honneste liberté que je portois sur le front (...) De là meurissant mes conceptions avec l'aage, je me mis à rechercher les anciennetez de nostre France (...) Pour toutes ces estudes particulieres, je n'ay laissé de m'employer aux plus belles causes quand les occasions s'y sont presentées (...) Et neanmoins je vous puis dire qu'au milieu tant de ces causes que de l'estude que j'ay mise aux anciennetez de nostre France, je n'ay laissé de faire un vers tantost françois, tantost latin, selon que l'objet m'en presentoit"<sup>6</sup>.

D'une pratique d'écriture quotidienne, nocturne ou matutinale, naissent diverses pièces et des oeuvres que Pasquier considère comme sa progéniture. Après Horace, Martial et Ovide, les poètes de la Pléiade, à commencer par Ronsard dans ses *Amours* de 1552, avaient développé la métaphore du livre enfant. Pour Pasquier, il ne s'agit plus de métaphore, mais d'une réalité. Il revient sans cesse, pour lui et pour autrui, sur la descendance intellectuelle, sur sa place dans la vie d'un homme à côté des vrais enfants, cinq fils pour Pasquier. Il reconforte son ami Pierre Ayrault qui pleure son aîné René entré chez les jésuites: "La perte de vostre fils charnel vous a fait engendrer un autre, qui passe de tant le premier que l'esprit est de plus grand merite et recommandation que le corps. Nos enfans sont tels que le hazard de leurs naissances nous les donne: qui est cause que nous recevons d'eux plus de blanques que de benefices". L'exploitation de la métaphore pourra heurter les sensibilités modernes, Pasquier n'y renonce pas. Il parle du "contentement que doit maintenant apporter [à son ami] ce nouvel enfant, lequel toutefois" son géniteur a été "en opinion de supprimer". Il écrit même l'obscène: "Comment? Apres avoir perdu le premier, qu'eussiez-vous esté parricide du second? Non; il faut qu'il reçoive vie, par la mort de l'autre: ou (pour mieux dire) qu'il se soustraye de vostre presence, et vague parmy le monde, tout ainsi que l'autre (...) Que [son] absence se tourne à vostre honneur et à l'édification de nous tous, pour ne vous avoir abandonné que sous vostre bon plaisir: et si ne luy voulez bailler la clef des champs et faire imprimer que quand l'assemblée des Estats sera ouverte à ce prochain mois de Septembre ou d'Octobre, (ainsi que me le mandez) je le veux bien."<sup>7</sup>

<sup>4</sup> Lettre VI, 4, à Louis Buisson (il s'agit des *Lettres amoureuses*).

<sup>5</sup> Lettre VIII, 15, à Henri d'Angoulême.

<sup>6</sup> Lettre VIII, 1 à Pierre Pithou. Voir aussi la préface des *Epigrammata* de 1582 à Christophe de Thou, qui marque bien la place des vers latins dans une vie de parlementaire.

<sup>7</sup> Lettre XI, 9 à Pierre Ayrault, à l'été 1588.

Pour lui il en use de même. “Encores que tout le livre me plaise, comme l’enfant fait au père”<sup>8</sup>, se félicite-t-il de sa *Jeunesse*, et il se réjouit, écrivant à Achille de Harlay, d’une hérédité heureuse qui avec son fils Nicolas, auteur du *Gentilhomme*, mêle le physique à l’intellectuel: “D’une chose, sans plus, vous prie-je, de le vouloir caresser comme enfant d’un de mes enfans (...) Croyez que ce n’est pas un petit contentement de me voir, dans ce mortel estre, immortalisé en mes enfans par une succession de l’un à l’autre; mais sans comparaison plus grand, que par une grace speciale de Dieu je voye mon esprit se regenerer en l’un des miens; qui par sa plume pourra suppleer à mon defaut, si tant estoit qu’à l’advenir mes oeuvres vinsent à faillir”<sup>9</sup>.

Il estime en tout cas que pour les auteurs contemporains le recours à l’impression constitue l’examen de passage, le certificat indispensable, car selon Martial *Non scribit, cuius carmina nemo legit*<sup>10</sup>: “Aussi n’estimè-je nul homme devoir estre mis au calendrier des autheurs, sinon pour le regard des livres qu’il aura exposez en lumiere”<sup>11</sup>, entendons bien, il s’en explique, imprimés. Les manuscrits d’auteurs contemporains n’ont donc pas l’existence officielle d’oeuvres, comme il feint de l’avoir expliqué au bibliographe La Croix du Maine à propos des quatre livres de ses *Recherches* conservés en portefeuille chez lui: “Cependant puis que je leur ay ordonné un silence, pour quelque raison qui m’induit à ce faire, aussi ne seray-je jamais marry que vous n’en faciez d’estat. Je ne veux pas seulement que vous croyiez que je les aye faits”<sup>12</sup>.

Pour être écrivain, il faut donc avoir recouru aux presses. Surgissent pourtant à ce stade-là d’autres interrogations, sociales, éthiques voire métaphysiques. Que signifie ce désir de mise en lumière, de sortie sur la place publique? Quant à lui, Pasquier ne s’en cache pas, depuis ses débuts d’auteur imprimé à vingt-cinq ans, et en dépit des tentations élitistes<sup>13</sup>, il satisfait ainsi son ego: “Je pouvois pour mon honneur (freres et amis) me contenter d’avoir esté amoureux, sans donner ouverture de mes amours à un peuple: toutesfois je ne sçay comment ceste bouillante jeunesse qui domine sur mes esprits, m’a tellement transporté en elle,

<sup>8</sup> Lettre XXI, 6 à Scévole de Sainte-Marthe, du 1<sup>er</sup> janvier 1613.

<sup>9</sup> Lettre XXII, 7 à Achille de Harlay, du 18 octobre 1611.

<sup>10</sup> Epigr. III, 9.

<sup>11</sup> Lettre IX, 9, à La Croix du Maine qu’il incite à se méfier des “autheurs en herbe, et non en gerbe”.

<sup>12</sup> “Pour la consequence, et afin que ne soyez trompé des autres qui vous pourroient dire le semblable de leurs compositions, qui se tourneroient en fumée. Brief, si avec ceux qui ont escrit, vous enregistrez les autres qui peuvent, ou promettent d’escrire (...) vous trouverez par vostre livre, qu’il y a aujourd’huy plus d’autheurs vivans par la France, qu’il n’y eut oncques par le passé: qui seroit une chose du tout inepte et ridicule” (Lettre IX, 9 à La Croix du Maine, prétendument rédigée vers 1581-1582, mais en réalité vers 1586). Par le moyen de cette lettre antidatée, Pasquier dialogue avec la notice que le bibliographe avait rédigée pour lui, qui fut publiée en 1584 et où le bibliographe indiquait: “Estienne Pasquier, l’un des plus eloquens Avocats de la Cour de Parlement de Paris, et des plus doctes, Poète Latin et François, Historien et Orateur, etc. Il a écrit six Livres de Recherches ou Anciennetez de la France, desquels les deux premiers ont été imprimés en divers lieux, tant à Paris qu’à Orleans” (*Bibliothèque française*, édit. Rigoley de Juvigny, I, 185)

<sup>13</sup> Il avoue dans la préface du *Monophile* avoir été tenté de réserver l’oeuvre manuscrite à un petit milieu amical de connaisseurs.

qu'encores que je voye à l'oeil mille incommoditez qui s'offrent à mon entreprise, si fault il contre l'ordre de ma raison que je commette mes conceptions à la vanolle d'un populaire (...) Qui plus est je cognois encores mieux que combien que j'eusse receu ceste faveur du Ciel d'estre mis au ranc de ceux qui sçavent bien deduire ce qu'ils pensent, si est-ce qu'estant la diversité des opinions telle comme je la voy entre nous, je ne fais aucune doute, que mettant quelque oeuvre en lumière, si je suis des uns prisé, j'en trouveray en contrebalance infinis, ausquels n'agréeront mes escrits"<sup>14</sup>. Pour ses dédicataires, ses deux amis Louis Braillon et Christophe Fonsomme il conclut: "Vous assurant que si basty un temps des sonnets pour l'affection que j'avois en unes et autres dames, vostre amitié premierement, puis le zele et affection que je porte naturellement à mes oeuvres, est cause de les publier"<sup>15</sup>. Tout est dit en 1554 de ce "zèle et affection" de l'auteur pour ses enfants de plume, et jusqu'en 1613<sup>16</sup> Pasquier reprendra inlassablement le thème de la vanité des auteurs et de la sienne propre, compliquée chez lui de jeux, voire de supercheries sur son identité<sup>17</sup> et du goût du service public.

En ce qui concerne son identité de poète et de prosateur français, il note lui-même que dès le *Recueil des rymes et proses de E. P.* de 1555, il n'en voulait assumer que la part de succès: "Lors que je les feis imprimer, je ne mis mon nom sur le frontispice du livre pour sonder, avecq'moins de hasard de ma reputation, quel en seroit le jugement du peuple"<sup>18</sup>. Pour les recueils de *La Puce* et de *La Main* il se cache derrière la troisième personne d'un narrateur anonyme<sup>19</sup> et, vieillard chenu, en 1610 il s'inventera un éditeur: "Je ne voulais advouer le recueil comme venant de ma boutique, ainsi le verrez-vous en l'Epistre liminaire par moy faite sous le nom d'un André Du Chesne"<sup>20</sup>.

Si le rapport de Pasquier avec ses poésies françaises traduit l'inconfort de l'avocat du roi conscient du caractère ludique d'une telle activité, on le voit en général dans ses propos liminaires se mettre au service du public. Aux lecteurs des *Rymes et proses* allait cette invite: "Suffise vous seulement si estes gents d'esprit (Car à vous peuple François, j'adresse ceste mienne parole, à l'imitation d'un Cesar et Pline en tous livres qui se presentoient) prendre mes escrits pour

<sup>14</sup> *Recueil des rymes et proses de E. P.*, Paris, Vincent Sertenas, A ii<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>15</sup> *Ibidem*, A iiiv<sup>o</sup>-iiir<sup>o</sup>; c'est nous qui soulignons. Cf. "Joint que j'estois aucunement excité de ce faire, par je ne sçay quelle jalousie qui chatouille les esprits de ceux qui mettent la main à la plume" (*Recherches*, I, 1).

<sup>16</sup> Voir la lettre XXI, 6 à Scévole de Sainte-Marthe.

<sup>17</sup> Pasquier est l'auteur d'une plaquette gauloise anonyme, *Les Ordonnances generales d'Amour*, Vallezergues [*Le Mans*], in-8<sup>o</sup> de 12 f. qu'il reconnaît dans la lettre II, 5, et de pièces de circonstances reconnues dans la lettre XIX, 11, mais sans doute de beaucoup d'autres comme *L'Exhortation aux Princes et Seigneurs du Conseil privé du Roy pour obvier aux seditions de 1561* qu'on peut lui attribuer avec certitude même s'il ne la reconnut jamais officiellement.

<sup>18</sup> Lettre VI, 4 à Louis Buisson. En revanche dans la lettre XV, 13 à Abel L'Angelier, il déclare qu'il aurait aimé signer de son nom sa traduction du *Pro Milone*, voir la note 94 *infra*.

<sup>19</sup> Une fois le succès venu, il récrit, dans ses *Lettres* de 1586, les deux préfaces à la première personne, décidé à assumer sa paternité (lettres VI, 7 et VIII, 10).

<sup>20</sup> Lettre XXI, 6 à Scévole de Sainte-Marthe, le 1<sup>er</sup> janvier 1613.

vostre usage et faire profit de mon dam"; à ceux des *Recherches*, il souhaitera le plaisir de la lecture en 1560<sup>21</sup> et un profit tout national en 1565<sup>22</sup>.

On le voit, Etienne Pasquier fut non seulement un historien amateur de vieux manuscrits et de vieux papiers<sup>23</sup>, toujours en quête de livres anciens, curieux<sup>24</sup> ou nouveaux, mais aussi un auteur conscient et avide d'en être un, persuadé d'avoir un rôle à jouer pour son public, le peuple François, et bien sûr un connaisseur de l'actualité de la librairie.

\*

### Pasquier et le monde de la librairie

Car Pasquier fréquente les libraires et leur achète de la marchandise même si nous ne savons rien aujourd'hui de la bibliothèque qu'il avait constituée. Au sortir de la Chambre des comptes, passant dans les galeries du Palais, il s'arrête pour regarder les étals. Il se décrit avec naturel au détour d'une phrase "n'agueres, feuilletant quelques livres en la boutique de l'Angelier"<sup>25</sup>. Il se flatte des sollicitations des gens du métier, signe de la faveur du public: "Et si je croy quelques imprimeurs qui me sollicitent"<sup>26</sup>, j'ay encores dix autres livres sur le point d'estre

<sup>21</sup> "Je me suis resolu, qu'à toy seul [lecteur] de quelque qualité que tu sois, je veux sans flatterie faire present de ces deux oeuvres [Les *Recherches* et *Le Pourparler du prince*]: et ne t'en veux non plus presenter que ce qui te viendra à gré de lire. Qu'est-il besoing que, me flattant, et faisant à tort acroire avoir à ma devotion l'oeil ou l'aureille d'un grand seigneur, je pretende avec une grande epistre hypocrite faire part de ce Prince, ou de ces Recherches à tel, qui ne se donnera le loisir d'en lire seulement le tiltre. C'est donc encores un coup à toy, qui desroberas quelqu'une de tes meilleures heures à la lecture de ces deux livres, auquel je les ay destinez: te priant les recevoir de tel coeur que je te les donne, non pas comme oeuvres parfaits, mais comme premiers boutehors, l'un de mes anciennetez de la France, et l'autre de quelques miens dialogues, et pourparlers tirez du commun cours de ce tems, que je tiens à present sous main: en intention de t'en faire quelque autresfois plus grand present si j'ay le moindre sentiment, que ces premiers eschantillons te soyent tourneés à plaisir" (*Des Recherches de la France Livre premier*, Paris, V. Sertenas, 1560, aair<sup>o</sup>-aiiiv<sup>o</sup>).

<sup>22</sup> "Et cognoistra desormais le presomptueux Italien que non seulement nous le devançons, mais aussi que nous ne cedons en riens à son ancien Romain, en discours de braves polices, non plus qu'en gloire de haultes entreprises, Parquoy je vous supply (mes amis) en attendant le demeurant de mes autres livres, vouloir recevoir cettuy cy de tel coeur comme il vous est dedié, de la part de celuy qui pour estre naturel François, ne se lassera jamais d'employer tout son esprit, labeur et estude à l'honneur et embellissement de son païs. Pour lequel tout homme de sentiment et remordz doit estimer estre plus tost né que pour soy et sa famille" (*Le second livre des Recherches de la France*, Paris, Claude Senneton, 1565, "Au peuple François" aaiir<sup>o</sup>-iiiv<sup>o</sup>).

<sup>23</sup> Voir outre ses déclarations au premier chapitre des *Recherches de la France*, les lettres II, 6 où Pasquier prête à Cujas un "Code, mis en vieux langage François", et II, 7 à Ronsard, à propos d'un ms. de chansons médiévales de sa propre bibliothèque qu'il attribue à Thibaut de Champagne.

<sup>24</sup> Voir les lettres III, 8 à Pontus de Tyard où Pasquier raconte comment il a découvert "L'histoire du Roy Louis unziesme, que l'on appelloit la mesdisante chez un de ses "compaignons", et XII, 4 où il dit avoir remarqué dans la bibliothèque de Christophe de Thou à Stains, puis dans celle de Jacques Faye d'Espeisses une même édition des prognostications de Regiomontanus.

<sup>25</sup> Lettre VI, 4, à Louis Buisson.

<sup>26</sup> Il s'agit des deux libraires parisiens Laurent Sonnius et Jean Petit-Pas qui donneront en 1619 les XXII livres des *Lettres* en deux volumes.

imprimez, auxquels avez bonne part". Et jamais, il ne les accuse des modes littéraires<sup>27</sup> ni de la mauvaise littérature. Dans la lettre I, 8 à Ronsard sur la prolifération des vocations poétiques, il s'en prend aux rimailleurs, non aux libraires qui, à une époque où la majorité des auteurs fait imprimer ses oeuvres à son propre compte, ne sont pas responsables de l'inflation des titres: "Vous et le sieur Du Bellay ayant plus heureusement rencontré que l'on n'avoit jamais espéré entre les nostres, chascun s'est fait acroire à part soy, qu'il auroit mesme part au gasteau, et à tant une infinité ont mis la plume à l'envy"<sup>28</sup>. Il dit même dans une lettre à Pontus de Tyard sur ce sujet que ces "auteurs, ou putatifs, ou avortons" seraient cause de la faillite des pauvres imprimeurs<sup>29</sup>. Et quand il s'agit de romans à succès, entreprises de librairie lancées à la poursuite des *Amadis* de Herberay des Essarts, son diagnostic reste identique: "A la suite duquel nous avons veu tout soudain un Palmerin d'Olive, un Palladien, un Primaleon de Grece, et plusieurs autres de mesme marque, qui ne se sont faits que morfondre de reputation, au regard du sieur des Essards"<sup>30</sup>. Les coupables sont donc des auteurs assoiffés de réputation et des traducteurs en mal de copie, non les marchands avisés, comme Sertenas, Longis et Groulleau qui se contentent d'exploiter un filon jugé rentable. Il arrive certes que Pasquier boude l'imprimeur, comme il le fit trente-et-un ans durant pour ses *Recherches*<sup>31</sup>: "J'avois, au premier des mes Recherches de la France, promis six livres, dont je n'ay fait imprimer que les deux premiers: J'ay les quatre autres sous ma clef, que je communique particulièrement à tous mes amis, qui me font cest honneur de me visiter"<sup>32</sup>. Il y allait de la faute de confrères indéliçats, non du monde de la librairie: "Plusieurs, à ma suite, se sont mis à faire le semblable, et croy que vous serez d'accord qu'il y en a peu qui n'ayent pris quelque chose de moy à face ouverte, ce que je n'envie point à ceux qui liberalement le reconnoissent, mais quant aux autres qui le taisent, je le leur donne sur leur conscience, l'imputant à un vray larcin, et à vray dire cela a esté cause que des six livres que j'avois promis, je n'en ay mis en lumiere que deux, non que je

<sup>27</sup> Sur ce qui fait le véritable écrivain selon Pasquier, voir outre la lettre à La Croix du Maine IX, 9, la lettre à Honoré d'Urfé qui constate la fin d'un temps, d'un monde: "Mes enfans (leur ay-je dit) il est meshuy temps que sonnions la retraite, nous sommes d'un autre monde: ce je ne sçay quoy qui donne la vie aux livres, est terny dedans ma vieillesse" (lettre XVIII, 10).

<sup>28</sup> Lettre I, 8, à Ronsard.

<sup>29</sup> "Il faut que je m'esclatte à ce coup, et me pleigne à gorge desployée, de la calamité de ce siècle, qui nous a produit si grande foison d'auteurs, ou putatifs, ou avortons. Il n'y a si malotru, qui ne vueille que ses premieres apprehensions prennent air, craignant qu'estant trop longuement enfermées, elles ne sentent le remugle. Vray Dieu! que Jodelle me semble avoir autresfois heureusement rencontré en ces six vers: *Et tant ceux d'aujourd'hui me faschent,/ Qui dès lors que leurs plumes laschent/ Quelque trait soit mauvais ou bon,/ En lumiere le vont produire,/ Pour souvent avec leur renom./ Les pauvres Imprimeurs destruire*" (Lettre X, 7, à Pontus de Tyard).

<sup>30</sup> Lettre I, 8, à Ronsard; voir aussi notre note 49 *infra*. Vincent Sertenas édite Herberay des Essarts et le genre narratif est la spécialité du triumvirat Groulleau-Longis-Sertenas: François de Vernassal avait traduit *Primaléon* en 1550, Jean Maugin adapté une traduction de *Palmerin* en 1553 et Claude Colet donné l'*Histoire palladienne* chez Jean Dallier en 1555.

<sup>31</sup> De l'édition Senneton de 1565 à l'édition L'Huillier et Mettayer de 1596, les libraires reprennent le texte des deux premiers livres presque inchangés, voir *infra*.

<sup>32</sup> Lettre IX, 9 à La Croix du Maine.

n'aye satisfait à ma promesse, car j'ay les quatre derniers par devers moy, que je vous ay communiquez"<sup>33</sup>.

Ce que le hasard a conservé des relations de Pasquier avec le monde de l'édition indique en 1582 une mutuelle satisfaction lors de la sortie des *Epigrammatum Libri VI*, imprimés par Charles Roger pour Pierre L'Huillier, et une certaine confusion dans les termes *imprimeur* et *libraire*. "Une chose vous diray-je, qu'il y a trois sepmaines que ces Epigrammes sont exposez en vente et que l'*imprimeur* en a vendu les deux partz et croy qu'il besongnera bien tost à une seconde impression." Six mois plus tard, l'enthousiasme ne retombe pas: "Je croy que dans deux mois mon *libraire* réimprimera mes Epigrammes, au bout desquels au lieu des Apophoretas de Martial, je me delibere donner divers epigrammes ou distiques à uns et aultres personages, tant anciens que modernes, qui feurent de recommandation"<sup>34</sup>. Un billet de l'été 1585 à Henri d'Angoulême, billet publié, permet de connaître la suite, retardée, de l'opération. Au grand prieur qui l'invitait à lui offrir de ses productions, *La Main* par exemple, il répond en faisant valoir sans y toucher son succès de poète néo-latin: "Je vous envoye mes Epigrammes latins, que j'exposay pour la premiere fois en lumiere, il y a environ deux ans et demy, et que l'on a réimprimez depuis cinq ou six mois en ça"<sup>35</sup>. Le succès flatte, et Pasquier recule rarement devant le plaisir de le dire. Vers 1580, il racontait à Louis Buisson la surprise finalement heureuse de découvrir à l'étal de L'Angelier, une réédition, faite sans qu'on l'en eût avisé, des *Lettres amoureuses* de sa jeunesse: "Je trouvoy qu'on les avoit fait reimprimer avec celles de Parabosco Italien, et qui plus est, que l'on avoit mis contre ma volonté, mon nom. Qui me fait penser qu'elles avoient eu meilleur succès que je ne m'estois promis". En 1613 il se réjouit du sort que le public européen réserve à son oeuvre: : "Mes Lettres (...) ont pris leur vol"<sup>36</sup> non seulement par la France, ains en plusieurs nations estranges (...) Pour le regard du Catechisme que j'ay fait contre les Jesuites (...) c'est un livre qui parle aujourd'huy Anglois et Alleman"<sup>37</sup>.

Mais cinquante-neuf ans auparavant, le jeune émule de la Pléiade apportait son premier manuscrit, celui du *Monophile*, à Vincent Sertenas<sup>38</sup> qui obtint pour le titre un privilège de dix ans en date du 10 novembre 1553. Cette première édition

<sup>33</sup> Lettre VIII, 1 à Pierre Pithou.

<sup>34</sup> Lettres authentiques du 24 mars et 10 septembre 1582, éditées par D. Thickett dans les *Lettres familières*, Genève, 1974, p. 108 et 114. Ces ajouts s'intituleront *Icones*.

<sup>35</sup> Lettre VIII, 15, à Henri d'Angoulême. Pasquier a publié la lettre du grand prieur avant la sienne (VIII, 14).

<sup>36</sup> En l'absence de traduction connue des *Lettres*, faut-il comprendre que Pasquier songe à l'édition pirate d'Avignon de 1590, reprise à Lyon en 1597 et 1607 et à l'édition d'Arras 1598, alors terre d'Empire, et à leur vente à l'étranger?

<sup>37</sup> Lettre XXI, 6 à Scévole de Sainte-Marthe: pour ces traductions en anglais et allemand, voir Dorothy Thickett, *Bibliographie des OEuvres d'E. P.*, Genève, 1956, n° 188-191 ainsi que l'édition du texte par Claude Sutto, Centre d'études de la Renaissance, Sherbrooke, 1982.

<sup>38</sup> Sur Vincent Sertenas, voir Michel Simonin, "La disgrâce d'Amadis", *Studi Francesi* 82 (janvier-avril 1984), p.7 sq. et "Peut-on parler de politique éditoriale au XVI<sup>e</sup> siècle: le cas de Vincent Sertenas, libraire du Palais?", *Le livre dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, 1988, p. 264-281.

de 1554 – on n'en connaît que trois exemplaires dont l'un (exemplaire d'auteur?) annoté par Pasquier<sup>39</sup> – fut suivie dès l'année suivante d'une édition partagée entre Etienne Groulleau (sans doute l'imprimeur à moins que ce ne fût Benoît Prevost), Charles L'Angelier, Jean Longis et Vincent Sertenas le titulaire du privilège, tous libraires du Palais, désireux, en dépit de leur réputation de commerçants avides de réussite plus que de culture stigmatisée par Marot, de présenter des livres bien encrés sur beau papier<sup>40</sup>, et soucieux à ce moment de correction comme Pasquier le fut toujours. En 1582, ce dernier écrivait à son ami Antoine Loisel: "J'ay enfin fait imprimer mes Epigrammes, esquelx vous trouverez plusieurs faultes en l'impression, pour lesquelles vous aurez non seulement recours aux errata, mais à vous-mesme. Car pour vous dire le vray, je recognois que celuy qui en est l'auteur ne doit jamais estre correcteur de ses livres parce qu'en les relisant il pense les lire comme il les a faitz. Le plus beau sera qu'il y ait faute en l'impression et non pas en l'auteur"<sup>41</sup>. Il est sans doute l'éditeur anonyme de *La Main ou oeuvres poetiques faits sur la Main de Estienne Pasquier Advocat au Parlement de Paris*, qui interpelle ainsi le lecteur en 1584: "Amy lecteur, si en lisant ces Gayetez tu y rencontres quelques fautes, tu ne les imputeras aux auteurs, mais penseras que jamais premiere impression ne feut faite qu'elle ne soit accompagnée de telles fautes. Et neamoins auras recours à ce lieu auquel elles sont suppliées. A la charge que s'il y en a quelques unes d'obmises, toy-mesmes les supplieras s'il te plaist"<sup>42</sup>. En 1586 encore, alors qu'il achève d'accompagner ses *Lettres* aux presses, il reprend à l'adresse de Loisel:

"Or quel que soit mon livre, je le vous enverray soudain qu'il sera achevé d'imprimer. Je m'assure que trouverez plus de fautes en l'impression que je ne voudrois. Car quel livre peut on imprimer de nouveau qui n'y soit infiniment subject? L'on envoie à l'imprimeur ses copies les plus correctes que l'on peut. Qui passent premierement par les mains du Compositeur. Ce seroit certes un vray miracle, que sans fautes il peust assembler toutes les lettres. C'est pourquoy on lui baille pour controleur un homme qui prend le tiltre de Correcteur, auquel on presente la premiere espreuve. Cestuy pour l'opinion qu'il a de sa suffisance, se donne quelque-fois jurisdiction sur les conceptions de l'auteur, et en les voulant rapporter aux siennes, les intervertit: et ores qu'il ne se donne ceste loy, si est-ce que son oeil se peut escarter. Qui est la cause pour laquelle on a recours pour la seconde espreuve à

<sup>39</sup> Newberry Library à Chicago, Staatsbibliothek de Vienne et Bibliothèque du château de Sassy avec des notes de l'auteur. Nous n'avons, hélas, vu aucun de ces exemplaires, mais il est fort probable qu'il s'agisse déjà d'une édition partagée entre les mêmes libraires que la suivante.

<sup>40</sup> Voir dans l'article de Michel Simonin "Peut-on parler de politique éditoriale?" cité *supra* l'exaspération à leur égard de Marot qui leur concède pourtant dans son avis aux lecteurs de *L'Histoire de Leander et Hero* en 1541 "belle apparence de papier et de lettre"; y voir aussi des vers de Jean de La Gessée qui soulignent le succès commercial de telles échopes écoulant de la marchandise facile et à la mode (p. 281, n. 153; et p. 273 renvoyant à *L'Anthologie poétique française. XVI<sup>e</sup> siècle* de Maurice Allem, II, p. 295).

<sup>41</sup> Lettre authentique du 24 mars 1582, citée *supra*.

<sup>42</sup> Paris, Michel Gadouleau, 1584, avec privilège mais sans extrait, avis au Lecteur *in fine* (L iiiir<sup>o</sup>).

l'auteur: mais ou du tout on ne le trouve point, ou si on le trouve c'est au milieu d'autres empeschemens, pour lesquels il ne peut avoir l'esprit bien tendu à ceste correction. Voire que quand il seroit en pléines vacations, il luy est fort aysé de mesprendre, comme celuy qui relisant ce qu'on luy apporte, pense le lire tout ainsi qu'il l'avoit couché par escrit. Voilà pourquoy je vous prie, ou excuser, ou suppleer les fautes de l'impression (...) En Avril 1586<sup>43</sup>.

Témoignent également de cette surveillance exercée sur son oeuvre en cours de composition par un auteur inquiet, les deux éditions rapprochées du *Monophile*, puis les deux émissions des *Epigrammata* de 1585<sup>44</sup> et des *Lettres* de 1586<sup>45</sup>. Mais d'autres signes parlent, en particulier la mise à la disposition des lecteurs des *Recherches* et des *Lettres*, dès leur première édition, d'errata, de tables des matières, de sommaires et d'index où l'auteur prit sans doute sa part, lui qui suggérait par exemple à son ami Pierre Ayrault d'aérer son *De l'ordre*, ouvrage juridique, "oeuvre massif, sans fleurettes et à l'antique", sans aucun alinéa de la première ligne à la dernière ligne. Avec de fausses précautions<sup>46</sup>, il lui remontre que "si c'estoit à [lui], lors qu'on le rimprimeroit, [il] le digererai[t] en chapitres, selon la diversité des matieres qui y sont traictées en chasque Livre (...) pour contenter l'opinion de ceux ausquels l'avez voüé (...) des François<sup>47</sup>". Bon coup d'oeil certes d'un confrère qui recommande pour des "François, qui ne se sçau-roient presque donner le loisir de lire un livre tout d'une tire (...) je ne sçay quelles pauses pour reprendre haleine". Une telle remarque sur l'amélioration et le manie-ment d'un usuel signale la modernité de Pasquier, et son souci permanent du public. Ne déclare-t-il pas, sous l'identité d'André Du Chesne éditeur des poésies d'Etienne Pasquier, avoir oeuvré en ce sens: "Je me promets que si ses jeunes fleurs esparses ç'à et là, t'ont esté autrefois agreables, estant maintenant reduites en un corps, elles te seront d'une plus souefve odeur"<sup>48</sup>?

Le recours à des commerçants solides et amateurs de nouveautés tels que les libraires du Palais était d'autant plus logique que Pasquier, même s'il ne plaidait alors que rarement, fréquentait les lieux pour sa profession. Passant devant le pilier où Sertenas tenait boutique "en la galerie allant à la Chancellerie", il avait

<sup>43</sup> Lettre X, 12, à Antoine Loisel, dernière lettre rédigée alors que s'achève l'impression en juin 1586.

<sup>44</sup> Les deux exemplaires de l'édition Gilles Beys de 1585 conservés à la BnF présentent des différences typographiques que nous examinons dans notre article "Marginalia, les *Epigrammata* de Pasquier de 1585" *Mélanges Christine Martineau*, à paraître fin 1999.

<sup>45</sup> Voir Jean Balsamo et Michel Simonin, *Catalogue Abel L'Angelier et Françoise de Louvain*, Paris, Klincksieck, à paraître en 1999.

<sup>46</sup> "Joint que vostre Livre semble y estre aucunement disposé, pour se diversifier en plusieurs matieres, lesquelles vous nous monstrez (si ainsi voulez que je die) au doigt, par les apostilles qu'avez inserées dans la marge" (Lettre XI, 9, 298).

<sup>47</sup> *Ibid.*, 297-298. Il s'agit du *De l'ordre*, Paris, J. du Puys, 1576: la préface à Guillaume Ruzé, l'évêque d'Angers, est datée du 21 octobre 1576. En dépit des conseils de Pasquier, l'ouvrage réaménagé et récrit lors de ses rééditions et augmentations successives, conservera sa rédaction compacte, agrémentée cependant de manchettes et d'index copieux: en trois livres, Paris, M. Sonnius, 1588 (achevé d'imprimer de mars); en quatre livres: Paris, L. Sonnius, 1598 et 1610.

<sup>48</sup> A iiv<sup>o</sup>.

remarqué à son étal ses productions variées: en 1552, huit édits royaux, des lettres patentes mais aussi la traduction du IV<sup>e</sup> livre de l'*Enéide* par Du Bellay, les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> livres des *Amadis* par Jacques Gohory, *Les Diverses leçons de Pierre Messie*; en 1553, dix-sept édits royaux mais aussi des *Apophtegmes* d'Erasmus en version française, les livres IX et X des *Amadis*<sup>49</sup>, Flavius Josphé traduit par des Essarts, *Les Annales et Chroniques* de Nicole Gilles et *Les Amours* d'Olivier de Magny, souvent des éditions partagées avec des confrères de même stature, Groulleau et Longis, voire Charles L'Angelier. C'est ainsi que Pasquier eut l'idée de faire affaire pour son *Monophile* avec ce libraire élu aussi par son confrère Louis Le Caron, à qui Ronsard va confier *La continuation des Amours*<sup>50</sup> et dont les affaires connaissent d'ailleurs vers 1554-1555 un essor remarquable<sup>51</sup>.

Rien d'étonnant alors à constater que Pasquier lui reste fidèle. Il lui confie son *Recueil des Rymes et Proses de E. P.* en 1555<sup>52</sup>, et n'hésite pas à lui remettre en 1560 un ouvrage autrement sérieux et sur lequel il fondait beaucoup d'espoir, son *Des Recherches de la France Livre Premier. Plus un Pourparler du Prince*<sup>53</sup>. Il lui sera même fidèle après sa mort, confiant ou laissant en 1566 à sa veuve Jeanne Bruneau et à ses gendres Gilles Robinot et Vincent Norment<sup>54</sup>, associés avec Le Mangnier<sup>55</sup>, une réédition augmentée du *Monophile* pour laquelle est curieuse-

<sup>49</sup> Pour ce livre auparavant traduit par Gilles Boileau (Paris, Sertenas, 1551) et prétendument revu par Claude Colet en 1553 (Paris, Sertenas, Groulleau et Longis), Pasquier a donné deux sonnets, le premier signé *Genio et Ingenio*, le second annoncé au titre de lui et signé G[enio] E[l] I[ngenio]. Les autres pièces liminaires, en latin et grec, sont signées par Baïff, Louis Duchat, Jodelle, Magny, François Charbonnier, Claude Gruget, Antoine Vignon et Jean-Pierre de Mesmes. Pasquier pour sa part pleure la mort de Herberay des Essarts et vante la nationalité retrouvée de Florisel, le héros du roman, né français, un temps confisqué par un auteur espagnol puis par un traducteur flamand.

<sup>50</sup> Sertenas publie en 1554 *La Poesie*, dialogue de Louis Le Caron; en 1555 Ronsard transporte à Sertenas et Jean Dallier son privilège de six ans pour *La Continuation*.

<sup>51</sup> Sertenas avait commencé modestement dans la carrière en 1534; à partir de 1540, il s'était associé avec des confrères, Janot, Longis, Groulleau pour les *Amadis* dont Herberay des Essarts possédait le privilège, et vers 1550 avait constitué un groupe d'auteurs maison, Claude Gruget, Jacques Gohory, Gilles Boileau et Etienne de la Planche, avant la réussite notable des années 1554-1555.

<sup>52</sup> Privilège à Sertenas du 24 octobre 1555 pour 6 ans, achevé d'imprimer du 31. Dans le privilège les initiales E. P. sont développées, l'anonymat de Pasquier étant donc tout relatif.

<sup>53</sup> *Le tout par Estienne Pasquier, avocat en la Cour de Parlement de Paris*, Paris, Vincent Sertenas, 1560, petit in-8°, avec privilège à Sertenas du 18 janvier 1559 pour quatre ans; édition partagée avec "Jean Longis et Robert Le Mangnier libraires, tenans leur boutique au Palais, en la galerie par ou on va à la Chancellerie".

<sup>54</sup> Sertenas meurt en 1562. De sa première épouse Denise Bonnemère, il avait eu deux filles dont Guillemette mariée à Gilles Robinot libraire du Palais de 1554 à 1584 (Philippe Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens (...) XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1965, p. 374 et 396). De sa seconde épouse, Jeanne Bruneau, libraire sous son nom de 1563 à 1576, Sertenas eut cinq enfants, dont Rose, née en 1549 et mariée à Vincent Norment avec lequel elle s'associe en 1563. Norment fut libraire du Palais de 1563 à 1584 (*ibid.* p. 60 et 326-7).

<sup>55</sup> Gendre et associé de Jean Longis, libraire du Palais de 1524 à 1562, Le Mangnier exerça de 1557 à 1584 (Ph. Renouard, *op. cit.* p. 263 et 284). Il avait succédé à Etienne Groulleau libraire-juré et imprimeur de 1545 à 1563, lui-même successeur de Denis Janot dont il avait épousé la veuve, Jeanne de Marnef, et fréquemment associé à Longis et Sertenas (Ph. Renouard, *op. cit.* p. 185).

ment repris le privilège du 10 novembre 1553<sup>56</sup>, puis au seul Gilles Robinot un rafraîchissement des *Des Recherches de la France, Livre premier et second*, augmentés d'un chapitre et de quelques chapeaux en 1581<sup>57</sup>. On observera néanmoins que la fidélité de Pasquier ne va pas jusqu'à remettre à ces héritiers ou continuateurs du défunt Sertenas de nouveaux manuscrits: ils exploitent, avec son accord que prouvent les ajouts de texte, des titres naguère lancés par le chef de famille. Quant aux trois nouveautés de 1565, 1578 et 1582, la première, promise en 1560 ne sort, retardée par la conjoncture politique<sup>58</sup>, qu'en 1565 et sous une page de titre plutôt surprenante. Ne voit-on pas alors notre avocat si parisien, désormais célébré pour avoir défendu l'année précédente l'Université contre les jésuites, mais qui proclamera toujours sa stricte orthodoxie catholique, confier son *Second livre des Recherches de la France*<sup>59</sup> à un libraire lyonnais et huguenot? Car Claude Senneton, il est vrai Troyen d'origine, est bien, en dépit de l'adresse parisienne du volume, établi avec son frère à Lyon<sup>60</sup>, et, à ce qu'on sait de lui et

<sup>56</sup> Avec une réémission en 1567. Pasquier a ajouté à son *Monophile* 24 feuillets (124-148) que conclut un sonnet de Pierre Tamisier.

<sup>57</sup> Plus, *Un pour parler du Prince, et quelques dialogues. Le tout par Estienne Pasquier, Advocat en la Court de Parlement à Paris*, Paris, Gilles Robinot, avec privilège pour de six ans daté du 8 août 1581. Le livre II est augmenté d'un chapitre, le 7<sup>e</sup>. Les pièces liminaires dont la première avait plus de vingt ans ont disparu, et l'on doit penser que c'est l'auteur qui a jugé qu'elles n'avaient plus leur place dans cette édition. Seule a survécu à cette censure l'ode de Belleau, toujours imprimée *in fine*, aux f. Qqiiiv<sup>o</sup>-ivr<sup>o</sup>.

Avant précédé cette édition, deux rééditions sans privilège de 1571 et 1572 chez Claude Micard, libraire du Palais, lui aussi de la familia: Claude, fille de Gilles Robinot, avait épousé son frère Jean Micard, voir Ph. Renouard *op. cit.* p. 185, 307 et 308. Par ailleurs, Dorothy Thickett donne dans sa *Bibliographie* citée *supra*, p. 37, n<sup>o</sup> 10, une reproduction d'un exemplaire unique de chez Gilles Robinot: conservé à Edimbourg, identique à l'édition de 1581 mais daté de 1594, il a appartenu au poète Drummond of Hawthornden. S'agit-il d'un rafraîchissement de l'édition de 1581?

<sup>58</sup> "L'occasion [de publier la suite des *Recherches*] a esté suspendue par la calamité du temps, qui nous a pourchassé depuis quelques revolutions d'années si grandz troubles, que j'estimois non seulement estre en cest endroit descheu de mon opinion, mais aussi que nous ne verrions plus qu'une barbarie en ce Royaume" (Préface *Au peuple François* a iir<sup>o</sup>).

<sup>59</sup> *Le second livre des Recherches de la France: par Estienne Pasquier, Advocat en la court de Parlement à Paris, avec un indice tresample des principales matieres contenues audict livre*, Paris, Pour Claude Senneton, 1565, in-4<sup>o</sup> de 95 ff. La page de titre ne fait pas mention de privilège, et il n'y en eut sans doute pas de pris. *L'Indice tresample (...) pour le soulas du lecteur* occupe les f. Aiiiii<sup>o</sup>- à Cciiiii<sup>o</sup>.

<sup>60</sup> Seigneur du Magny-Fochard et de Larclay, ce drapier, ancien condisciple de Pierre Pithou, avait quitté Troyes en 1553, pour prendre avec son frère Jean la succession prospère de leur défunt frère Jacques et sa place dans la compagnie de libraires formée avec Maurice Roy et Loys Pesnot, puis avec les frères de Gabiano, Hugues de la Porte et consorts. A Lyon, il devient un notable: conseiller de ville, échevin (1559-1563), recteur de l'aumône pour laquelle il ne ménage ni argent ni peine. Baudrier note que les Senneton marchands-libraires plus que lettrés, investissent dans des auteurs dont ils ont le privilège exclusif, ornent leurs ouvrages de portraits des auteurs, et que Claude Senneton le libraire des *Recherches* "se mit à éditer avec zèle les publications de ses coréligionnaires auxquels il fit des avances de fonds considérables" (*Bibliographie lyonnaise*, réimpr. de Paris, 1964-1965, VII, 367 sq. et 436-440). Sur les Senneton, voir aussi Jeanne-Marie Dureau-Lapeyssonnie, "Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnais au XVI<sup>e</sup> siècle", *Nouvelles études lyonnaises*, Genève-Paris, 1968, p. 33-51.

de son catalogue, sensible aux idées réformées<sup>61</sup>. Il émigre d'ailleurs à Genève dès 1567. Mais pour expliquer ce faux pas que Pasquier essaiera peut-être de dissimuler<sup>62</sup>, on remarquera que Sertenas, Longis et Groulleau viennent tous trois de disparaître<sup>63</sup>, et que, dans une période d'attentisme politique<sup>64</sup>, Pasquier s'est accordé le loisir de la réflexion en s'offrant par le moyen de ce libraire qu'avaient pu lui présenter ses amis Kerquefinen ou Pithou, et sans privilège qui engageât l'avenir, une sorte d'édition à l'essai<sup>65</sup>, un bel essai *in quarto*, bref une satisfaction diogénique<sup>66</sup>.

La troisième nouveauté, ces *Epigrammata* dont Pasquier se vante tant, et qui se vendent bien grâce au petit scandale qu'ils provoquent<sup>67</sup>, Pasquier la donne d'abord au libraire et imprimeur de l'Université puis ordinaire du roi Pierre L'Huillier<sup>68</sup>, qui a succédé en 1566 à son beau-père Jean de Roigny, rue Saint-

<sup>61</sup> En 1565, à côté de Pasquier figurent en effet à son catalogue lyonnais cinq titres de Pierre Viret, deux oeuvres de Calvin, une de Nicolas Pithou, pour ne pas parler du *Dialogue des deux natures du Christ de Pierre Martyr*, traduit par Claude de Kerquefinen qui lui confiera encore l'année suivante la version française des *Discours fantastiques* de Justin Tonnelier.

<sup>62</sup> Lors d'un des derniers remaniements de ses *Recherches* vers 1615, Pasquier écrit au début du chapitre 15 du livre II, que "ce second livre fut premierement imprimé en l'an 1567. depuis augmenté selon la diversité des impressions" (*Recherches*, 1665, II, 454-455). Oblitérant de la sorte jusqu'au souvenir des amitiés lyonnaises et falsifiant les faits, il certifie originale l'édition orléanaise de Pierre Trepperel de 1567, pourtant peu glorieuse: au format d'un petit *in-octavo*, elle est imprimée sans soin sur du papier médiocre, et reprend les liminaires des éditions Sertenas et Senneton. Pierre Trepperel, petit-fils de Jean I libraire imprimeur parisien mort en 1511-1512 et fils de Jean II marchand grossier en soie également libraire, lui-même libraire à Orléans de 1547 à 1573 fut sensible aux idées de la Réforme (Ph. Renouard, *op. cit.* p. 413-414 et Eugénie Droz, *Les Chemins de l'hérésie*, Genève, 1976, t. IV, p. 307-311).

<sup>63</sup> Les deux premiers en 1562, le troisième en 1563.

<sup>64</sup> Du 13 mars 1564 au 1<sup>er</sup> mai 1566, Catherine de Médicis et Charles IX accomplissent le tour de France.

<sup>65</sup> On n'en connaît aujourd'hui que deux exemplaires conservés aux B.M. de Bordeaux et Angers. L'exemplaire de la B.M. d'Angers (réserve Recueil factice 5438) est dédié par l'auteur: "Pour remettre/ [suit une ligne cancellée] à Monsieur [?] Doucet mon compere/ E. Pasquier"; lisible par dessus "Barba escolier au collège de Lisieux".

<sup>66</sup> "Que sçaurions nous maintenant faire parmy ces tumultes qui voguent parmi la France sinon à la Diogenique rouler, tourner, retourner nostre vaisseau, je veux dire, fueilleter et refueilleter noz papiers? Noz plumes nous servent de glaives, toutesfois glaives de telle trempe que nous sommes au temps qui court bien empeschez de sçavoir de quelle sorte les affiler. Car d'en user comme d'espées qui coupent à deux trenchants, nous ne le pourrions entreprendre sans encourir l'accusation d'impiété (...) Parquoy le meilleur est de s'en escrimer comme d'une espée rabatue en un jeu de prix" (Lettre II, 2 à Emery Bigot).

<sup>67</sup> "Comme j'ay couru sur divers subjectz, aussy chascun diversement se fait accroire que souz motz faintz et couvertz, j'ay ataché uns et autres. Ce à quoy je ne pensay jamais, et on fait tort à mon innocence" (lettre authentique à Loisel du 24 mars 1582, citée *supra*, p. 108).

<sup>68</sup> *Stephani Paschasii Jurisconsulti Parisiensis ac in supremo Galliarum Senatu Patroni Epigrammatum Libri VI*. Paris, Charles Roger pour Pierre L'Huillier, 1582. Charles Roger semble avoir été un imprimeur familier du latin. Quant à Pierre L'Huillier, il aurait exercé, selon Renouard, de 1561 à 1602, à moins qu'il ne s'agit de deux homonymes de la même famille. A partir de 1588 il est associé avec Jean Mettayer; ils sont à Blois en 1589 et reviennent à Paris en 1594 (Ph. Renouard, *op. cit.* p. 281-282).

Jacques. Quant à la réédition, envisagée en l'a vu presque aussitôt, elle portera, contre toute attente, la marque de Gilles Beys le gendre de Plantin. Pasquier a-t-il voulu, en lui confiant cette réalisation, aider un libraire dont les difficultés, depuis que son beau-père avait en 1577 vendu sa succursale parisienne aux Sonnius, étaient patentées? On note que Beys connut cependant une courte période d'aisance, dans les années 1582 et suivantes, qu'il ouvrit même au Palais une boutique tenue par sa femme et sa fille. Ce pourrait être par ce biais que Pasquier aura eu l'idée de lui confier ses chers *Epigrammata*<sup>69</sup>.

La seconde nouveauté, relative puisqu'il s'agit de la mise au point en 1578 du texte définitif du *Monophile avecq' quelques autres oeuvres d'amour (...) Reveu, corrigé et augmenté de plusieurs Sonets, Elegies et Chansons, non encor imprimées*<sup>70</sup>, ouvre la seconde période des relations de Pasquier avec les libraires du Palais: il fait affaire avec Abel L'Angelier qui obtient un le 18 mars 1578 un privilège décennal.

### Pasquier et Abel L'Angelier

On ne saurait s'étonner rétrospectivement que Pasquier qui ne lui avait confié ni la réédition des deux premiers livres des *Recherches*, ni ses *Epigrammata* de 1582 puis 1585, ouvrages relativement savants, se soit adressé en 1586 à Abel L'Angelier pour l'édition de ses *Lettres*, à moins que ce ne fût l'inverse. Charles L'Angelier, l'oncle, avait en 1555 débité avec des confrères *Le Monophile et Le recueil des rymes et proses*; Abel L'Angelier le *Monophile* en 1578, *La Puce* en 1582, puis peut-être l'année suivante *La Main*, deux recueils dont on démêle mal au juste les promoteurs<sup>71</sup>. En 1588 il publiera l'officielle *Congratulation au Roy sur la victoire et heureux succes contre l'Estranger*. Ainsi Pasquier a-t-il confié à L'Angelier la publication d'ouvrages en vers et prose destinés au large public des honnêtes hommes et dames de son monde. Et tout chez le libraire du Palais<sup>72</sup>, la

<sup>69</sup> Beys s'installe à son compte libraire rue Saint-Jacques de 1577 à 1595 (Ph. Renouard, *op. cit.* p. 31 et *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1979, t. 3, p. 312-373). Son catalogue le montre associé deux fois à L'Angelier pour des *Vies* de Plutarque en 1583 et un Diodore en 1585 (catalogue n° 430, 436 et 439). En 1594, il sert d'intermédiaire entre Jacques Auguste de Thou, assisté de Pierre Pithou, et Juste-Lipse qu'il s'agissait d'engager comme professeur et gouverneur de Monsieur de France (p. 315-316).

<sup>70</sup> Sur les apports de cette édition, voir *Le Monophile*, édition Enea Balmas, Milan-Varese, 1957.

<sup>71</sup> Les spécialistes s'interrogent encore et sur la part réelle de Pasquier ainsi que sur la sincérité des avis du soi-disant Jacques de Sourdray et de L'Angelier aux lecteurs: "Comme de fait celui qui découvrit le premier ce tant renommé animal et qui premier mit en train tant de doctes personnages sur ce sujet; estant adverti que j'imprimois ceste Puce ne vouloit consentir que j'achevasse: et neantmoins je n'ay laissé la poursuite" (*La Puce*, 94v°). Tout cela ressemble fort à une supercherie montée par Pasquier et son libraire.

<sup>72</sup> Marchand, entrepreneur d'ouvrages en langue vulgaire, il réédite d'abord, sans doute pour attirer une nouvelle clientèle et avec un sens aigu du commerce, des ouvrages italiens tombés dans le domaine public: en 1574, avec ses confrères Jean Hulpeau, Vincent Norment et Claude Gautier, le *Roland amoureux* de Boiardo, traduit en 1549 par Jacques Vincent; l'année suivante avec Michel Gadouleau, Felix Le Mangnier et Vincent Norment, le *Philocope* de Boccace dans la version

localisation de sa boutique attrayante pour le chaland juriste, ses idées et ses sympathies politiques que confirmeront les années de la Ligue, les auteurs inscrits à son catalogue ouvert sur le monde<sup>73</sup>, sa sensibilité aux modes et aux nouveautés, tout donc et jusqu'à la qualité du travail qu'il exigeait de ses imprimeurs, démontre que Pasquier devait inscrire avec son poids affirmé d'avocat du roi ses *Lettres* dans un ensemble qui comptait les *Epistres dorées et discours* de Guevara (1577)<sup>74</sup>, les *Lettres Missives et familiares* (1577) et les *Lettres amoureuses* d'Etienne Du Tronchet (1583) héritées du fonds Breyer, *Le nouveau stile et protocole de la chancellerie de France* (1577)<sup>75</sup>, peut-être les mystérieuses *Lettres et missives amoureuses* de Pasqualigo (1584)<sup>76</sup>, en tout cas *Les Missives des dames des Roches* et le *Traicté des chiffres* de Vigenère<sup>77</sup>, et allait s'enrichir du *Secrétaire* de Sansovino traduit par Chappuys (1588). S'il est impossible de désigner les œuvres souhaitées voire commandées par L'Angelier, on peut néanmoins constater qu'un tel bouquet d'ouvrages épistolaires<sup>78</sup> – regroupant des lettres fictives et des lettres authentiques, des manuels professionnels ou mondains et des recueils, traitant de tous les sujets de la morale à l'amour – ne peut avoir été l'effet du hasard seul. A l'en croire, Catherine Fradonnet avait confié au

---

qu'en avait donnée Adrien Sevin en 1542. Bientôt il entreprend lui-même, confiant les traductions à Pierre de Larivey: ce sont *Les facétieuses Nuictz* de Straparole et les deux livres de *Filosofie fabuleuse* de Firenzuola en 1577, les *Six premieres comedies facecieuses* en 1579, l'*Institution morale* de Piccolomini en 1581. Jean Pallet, Guillaume Le Breton, Pierre Tamisier et bientôt Gabriel Chappuys occupent la place laissée vacante par Larivey, nommé chanoine de la cathédrale de Troyes. Sur Abel L'Angelier, sa carrière et sa politique éditoriale, voir Michel Simonin, "Abel L'Angelier, le politique du Palais", *Politique et littérature en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Bari-Paris, 1987, p. 53-86; Jean Balsamo, "Abel L'Angelier, libraire italianisant (1572-1609)", *Bulletin du bibliophile*, 1991, p. 85-103 et "Les origines parisiennes du *Tesoro Politico* (1589)", *BHR* LVII (1995), n°1, p. 7-23; J. Balsamo et M. Simonin, *Catalogue des éditions d'Abel L'Angelier et de Françoise de Louvain*, cité supra.

<sup>73</sup> Voir au catalogue de L'Angelier les amis et relations de Pasquier déjà nombreux en 1586 et qui le seront encore plus ensuite (Loisel, Tyard, Claude Fauchet, Jean Hennequin, les dames des Roches, Roch Le Baillif, La Croix du Maine) ainsi que les nombreuses traductions. Jean Balsamo compte que ce catalogue comprenait, pour les années 1574-1588, un quart de traductions de l'italien, dont vingt-six entièrement nouvelles ("A. L'A. italianisant", art cité p. 88).

<sup>74</sup> En association avec Claude Gautier et Jean de Bordeaux en 1577, avec Nicolas Chesneau et Gilles Beys, en 1579 et seul en 1580.

<sup>75</sup> Ce manuel de procédure administrative comprend un *Guidon des Secretaires*, le *Nouveau Stile de la Chancellerie*, *Le vestige des finances*, et s'accroîtra d'autres pièces au fil des rééditions de 1581 à 1608.

<sup>76</sup> On devrait cette traduction à Chappuys, mais aucun exemplaire n'ayant été découvert à ce jour on peut penser qu'il s'agit d'une confusion, voir Balsamo-Simonin, *Catalogue Abel L'Angelier*.

<sup>77</sup> Privilège royal et autorisation de la Sorbonne de juillet 1586, mais la rédaction date de 1585 d'après une vignette à imprimée à la fin, f. Ssssiv<sup>o</sup>. Il s'agit d'une partie d'un vaste ouvrage perdu que Vigenère aurait consacré à la formation du secrétaire.

<sup>78</sup> L'Angelier ressortira en 1608 pour les professionnels de la chancellerie le *Thresor du nouveau stile*, donnera l'année suivante les *Lettres amoureuses et morales* de François de Rosset, et avait donné en 1605 *Le dessein des professions nobles et publiques* d'Antoine de Laval, repris en 1612 par sa veuve.

moins le tri et la révision de ses billets et de ceux de sa mère à L'Angelier<sup>79</sup>. Deux autres témoignages prouvent à quel point – à moins qu'il ne s'agisse pour le premier d'un confrère qui lui ressemble fort – le libraire du Palais possédait encore près de vingt ans plus tard sinon la fibre épistolaire, du moins un sens aigu du commerce, appuyé sur une intuition parfaite des goûts présents et à venir de la clientèle<sup>80</sup>. Le 6 mai 1604, de Brach qui relève d'une maladie sévère, dicte de son lit une lettre adressée à Juste Lipse. Il reprend la plume tenue par son secrétaire pour signer et ajouter un post-scriptum autographe:

“A une vieille maison il y a toujours quelque gouttiere qui fait eau. Mais que diriez-vous, tout presamment j'ay receu une lettre de Paris par laquelle on me demande mes lettres missives pour les imprimer. Quelle folie! C'est chose à quoy je n'avois onques pencé, non pas que nos lettres françoises me fissent pene, mais les vostres me deterrant. Par les eschantillons de celles que vous avez de moy et par ceste çy, vous pourrez juger que la piece seroit de fort pauvre estoffe: rien de moy ne merite le jour (...) De la Motte Montussan pres Bordeaux, Vostre humble affectionné amy et serviteur, Debrach”<sup>81</sup>.

On objectera que le libraire en question reste anonyme, mais L'Angelier était bien le libraire parisien de Pierre de Brach<sup>82</sup>, et c'est, en tout cas, bien lui qui s'active autour des publications de Guillaume du Vair et qui, feignant de le protéger contre des confrères sans scrupule, d'approuver et de respecter ses volontés, se réserve, mine de rien, l'exclusivité de sa correspondance. En tête du *Recueil des harangues et traictez du Sr Du Vair, Pr. Pr. au Parl. de Pr.* de 1606, L'Angelier s'adresse aux lecteurs. Il leur explique qu'il “av[ait] depuis longtemps pressé

<sup>79</sup> Le billet 70 de Catherine des Roches à L'Angelier laisse supposer la part du libraire dans la mise au net du manuscrit des missives: corrections, censures et même choix du titre lui reviennent (*Missives de Mesdames des Roches*, Paris, Abel L'Angelier, 1586).

<sup>80</sup> Voir comment l'anonyme auteur du *Thresor d'Amour*, ou le libraire lui-même, se plaint aux lecteurs: “Messieurs, l'indiscrete avarice de quelques ignorans libraires, et leur sottie confusion à brouiller tout ce qu'ils jugent leur pouvoir apporter quelque gain, n'ayant pas permis à ce peu de lettres amoureuses que j'avois laschées, de voir un mois le jour sans estre aussi tost meslées avec les oeuvres d'autrui. J'ay esté contraint, pour ne sembler point voleur de ceux qui m'ont precedé et en temps et en merite, de remettre sur la presse ce qui seroit de moy seul et l'augmentant purger le livret d'une infinité de lourdes fautes, que les precedentes impressions ont passées”. (*Thresor d'Amour Oû dans des lettres, variées selon tous ses divers effects, sont pourtraictes les douces furies, que ses plus saintes flames esmeuvent. Reveu, corrigé et augmenté de cinquante lettres par l'Autheur. Avec un discours du parfait amant et une nuit ennuyeuse*, Paris, Matthieu Guillemot, 1597, à Henri, prince de Lorraine et marquis de Pont-à-Mousson). Ce n'est bien sûr pas L'Angelier que l'on vise ici, lui qui collabore avec Guillemot au projet du *Philostrate* et qui, libraire juré, est aussi alors syndic de leur communauté.

<sup>81</sup> Jasmine Dawkins, “Les manuscrits de Pierre de Brach”, *BHR* 32, 1970, p. 95-106, qui cite le texte p. 102-103. R. Dezeimeris avait publié dans les *OEuvres poetiques de Pierre de Brach* les lettres de P. de Brach conservées à la Bibliothèque der Rijksuniversiteit de Leyde, sans les avoir vues, grâce à une copie que lui en avait faite un bibliothécaire (t. II, p. XCVII-CVIII).

<sup>82</sup> *Aminte fable bocagere prise de l'italien de Torquato Tasso. Plus L'Olimpe Imitation de l'Arioste*, par Pierre de Brach, Paris, Simon Millanges pour Abel L'Angelier, 1584 et 1585.

l'Autheur de [lui] permettre qu'[il] recueille[ît] toutes les pieces qui sorties de ses mains couroient par celles des autres, et iceluy instamment prié de [lui] donner encores ce qui restoit par devers luy (...) [que Du Vait] l'en avoit tousjours esconduit, tesmoignant mesmes un extreme regret que ce qui s'estoit veu de luy, luy fust si facilement eschappé”:

“Toutefois voyant que la curiosité de quelques Imprimeurs, plus soigneux de leur profit que de l'honneur de ceux desquels ils manient les ouvrages, jettoit tous les jours dehors quelques pieces de ces escrits qui sortoient gastées et mutilées, il a creu qu'il valoit encore mieux les hazarder avec quelque peu plus de soin. Et pource il m'a delivré ce qu'il avoit au net, pour en faire tout un corps; se reservant neantmoins (si Dieu luy donne quelque loisir) de retoucher beaucoup de choses qui ne sont pas entierement à son gré, et y adjouster d'autres pieces qui seront, s'il peut, mieux estoffées et plus soigneusement travaillées. Il a retiré toutes les Epistres liminaires qui estoient en ces traictez, pour les transférer en un volume de lettres qu'il m'a promis, lequel attendant vous recevrez cet oeuvre que ma presse vous donne maintenant, pour un tesmoignage du soin que j'ay à rechercher vostre plaisir et contentement”.

C'est donc chez un véritable chef d'entreprise<sup>83</sup> que sortent à l'été 1586 *Les Lettres* de Pasquier. Les imprimeurs Léger Delas et Henry Thierry soignèrent le bel in-quarto de 330 feuillets plus deux tables, dont certains exemplaires s'ornent d'un portrait de Pasquier gravé par Thomas de Leu d'après Jean de Hoey. Comportant peu de coquilles, l'ouvrage sera la vulgate à partir de laquelle s'imprimeront toutes les éditions à venir<sup>84</sup>. On peut inférer du nombre d'exemplaires aujourd'hui recensés<sup>85</sup> que l'impression fut importante. L'auteur et son libraire prévoyaient le succès, succès d'estime et succès financier surtout, confirmé tant par l'édition pirate d'Avignon, hors de la juridiction du royaume, puis par celle de Lyon où la première officielle est prudemment datée de 1597, que par les démêlés de L'Angelier avec ses confrères lyonnais indéliçats, et par la préface du libraire d'Arras Gilles Bauduyn en 1598.

La première contrefaçon – à l'identique de laquelle seront produites les deux éditions lyonnaises – paraît donc à Avignon en 1590 au nom de l'imprimeur Bramereau, quatre ans après l'édition L'Angelier dont le privilège court forcément

<sup>83</sup> Par son travail et ses investissements, Abel L'Angelier avait fait de son affaire “la meilleure des boutiques du Palais”, d'après sa fille Marie; voir l'accord entre Françoise de Louvain et Marie L'Angelier du 25 juillet 1610 pour régler la succession du feu Abel, décédé le 19 janvier 1610, dans le *Catalogue Abel L'Angelier* cité *supra*.

<sup>84</sup> *Table contenant le nombre et ordre des epistres de ces dix livres, avec les noms de ceux à qui elles s'adressent, et leur sommaire* (en tête, f. eiiir<sup>o</sup>-iiiiv<sup>o</sup>, 7 f. – ou 8 f. (i iiiii) pour les exemplaires avec le portrait gravé – et *Table des choses principales et plus memorables traictees en ces dix livres de Lettres* (à la fin, f. Oooooiir<sup>o</sup>-Rrrriiiiv<sup>o</sup>, 14 f.). Extraict du privilège à L'Angelier du 7 juin 1586, sans indication de la durée ni des amendes.

<sup>85</sup> Plus d'une trentaine dans le *Catalogue Abel L'Angelier* cité *supra*.

encore<sup>86</sup>. Jacques Bramereau a exercé de 1586 à 1601 et Panzier, le spécialiste de l'imprimerie avignonnaise<sup>87</sup>, ne connaît que dix-neuf ouvrages à son nom, dont treize de 1599 à 1601 alors qu'il venait de racheter du matériel à Lyon. En revanche, au moment où Bramereau imprime *Les Lettres*, il n'a à son actif que deux ouvrages de 1586 l'un de Pierre Guiraud, l'autre d'Alion Trimund et traduit par Guiraud en français, mais où figure le nom de Louis Barrier dont il venait de racheter l'imprimerie. Garde des clefs de l'Université, il ne semble pas très prospère et réclame à plusieurs reprises, sans l'obtenir, exemption de certains impôts. *Les Lettres* constituent un hapax inexplicable dans les publications de cet habitué des occasionnels locaux: *Tarif du pain* en 1591, oraison funèbre du vice-légat Grimaldi en 1591, office de saint Didier en 1599, *Labyrinthe royal* à l'occasion de l'entrée de la reine à Avignon en 1600, *Statuts des Notaires* en 1600. Il imprime en 1600 et 1601 des ouvrages de polémique religieuse des pères Coton et Guilhem, l'*Examen de la doctrine calviniste* de C. Cheis olm. Pour expliquer la publication des *Lettres*, il faut supposer soit que Bramereau, comme Bauduyn un peu plus tard, s'en sera entiché au seuil de ce qu'il pouvait penser être une carrière, puisque l'ouvrage sera le premier portant son nom sur la page de titre et reste le monument le plus important de son catalogue où il apparaît incongru; soit plutôt que Bramereau fut le prête-nom, voire l'homme de paille que se trouvèrent les libraires lyonnais Veyrat et consorts pour écouler une contrefaçon dont L'Angelier obtint condamnation et réparations, parmi d'autres de Vigenère, de Du Vair, de Montaigne et de Bonnefons<sup>88</sup>.

L'édition Bramereau des *Lettres* dont on connaît aujourd'hui une quinzaine d'exemplaires, petit in-8° de 11, 438 et 30 feuillets, est entièrement copiée, tables et manchettes comprises, sur celle de L'Angelier de 1586, avec quelques corrections de détail, soit un soin qui prouve, en dépit du format et de la qualité médiocre du papier et de l'impression, une volonté de respecter un texte dont la graphie n'est jamais corrigée sauf en cas d'erreur manifeste, mais dont certaines originalités sont gommées<sup>89</sup>. Les deux éditions lyonnaises suivantes (Lyon, Pierre

<sup>86</sup> L'édition porte au titre "avec Privilège du Roy" sans en donner d'extrait. Vu que les privilèges connus de L'Angelier le protègent en général pour neuf ou dix ans, et étant donné que L'Angelier poursuivit les contrefacteurs en novembre 1593 (voir la note 88 qui suit), il devait s'agir d'un tel privilège.

<sup>87</sup> Sur Jacques Bramereau, voir P. Pansier, *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle en Avignon*, 1922, II, pages 122-131, particulièrement p. 126.

<sup>88</sup> On lira les pièces de ce dossier dans le *Catalogue Abel L'Angelier* cité *supra*. Le 12 novembre 1593, *Les Lettres* figurent en effet dans la liste des ouvrages que "aucuns libraires et imprimeurs de la ville de Lyon et autres auroient fait et font imprimer et vendre et debiter (...) au grand prejudice dudit suppliant"; et il ne peut à cette date s'agir que de l'édition sortie au nom de Bramereau. Le 1<sup>er</sup> octobre 1597, Thomas Soubron, associé à Jean Veyrat, reconnaît des dettes envers L'Angelier, des dépens fixés par la cour (pièce publiée *ibid.*).

<sup>89</sup> Exemples de quelques fautes de 1586 corrigées par l'édition avignonnaise de 1590: 1586, 25v° *Essant*, 1590, 34r° *Estant*; 1586, 26v; *ha pauvre malheureus heureux* donne *ha pauvre malheureux* 1590, 35r°; *endurcy* f. 290r° de 1586 est corrigé f. 383v° de 1590 *endurcir*. L'*estourbeillon* de 1586 est devenu un *tourbillon* (26v°), *rongnonnoit* de 1586 *rongeoit* (290r°). En revanche on lit encore *Monsieur de Sainte-martre*, dans la table (\*7r°) et au f. 211r°, *Bonamic* dans la table finale, *aconsuivie* (219 r° en 1586, 290v° en 1590).

Roussin pour Jean Veyrat, 1597 et Lyon, Jean-Antoine Huguétan et Paul Frellon, 1607) seront composées à l'identique<sup>90</sup>, reprenant jusqu'aux réclames, et la seconde réutilisant même certains bandeaux ou letrines de la première<sup>91</sup>. Cette dernière réédition, entreprise à peu de frais par deux grands libraires lyonnais de l'époque, signale une demande à laquelle Pasquier, en dépit de ses déclarations, et Abel L'Angelier, en dépit de ses sollicitations, ne parvinrent pas, pour des raisons que nous ignorons, à faire face. Il est clair qu'ils ne trouvèrent pas d'accord, alors même qu'éditions autorisée ou non et pirate(s) étaient épuisées et que la demande d'un nouveau recueil ou d'une réimpression se faisait plus pressante. Au seul Olivier de Minières, fut sans doute permise en 1587 la publication des lettres VI, 1 et IX, 16 sous le titre de *Lettres selectes du livre de Monsieur Pasquier Conseiller et Advocat General du Roy en la Chambre des Comptes de Paris*, pour compléter dans sa bonne ville d'Angoulême le *Plaidoyé// De Monsieur Pasquier// Faict en la Cour de Parlement// à Paris le 4 Febvrier 1576. pour la Ville d'An//goulesme//, Avecque l'extraict des privileges mentionnez par //ledict plaidoyé*, qu'il avait publié en 1584.

Poussé par la mode et la demande, et alors que le privilège accordé à L'Angelier ne couvrait plus *Les Lettres*, Gilles Bauduyn d'Arras se lança lui aussi dans une réédition qui n'avait certes rien, du moins localement à Arras, d'un livre imprimé à la sauvette et dans la clandestinité, comme en témoigne l'approbation<sup>92</sup> obtenue auprès du "Chanoine de l'église Notre-Dame en la cité d'Arras" François de la Diennée. Ce dernier "a revu et corrigé Les Lettres d'Estienne Pasquier (...) lesquelles sont pleines de beaux, gentils et excellents discours"; et il a "partant jugé convenir de les imprimer pardeçà". L'intérêt de ces *Lettres d'Estienne Pasquier Conseiller et Advocat general du Roy à Paris, Par lesquelles se voit (sic) plusieurs belles matieres et grands discours sur les affaires de la France, concernant les guerres civiles. Dernière édition reveuë et corrigée*, beaucoup plus soignées que les précédentes dont elles reconnaissent prendre la suite et qui copient, elles aussi, le texte procuré par l'édition avignonnaise de Bramereau<sup>93</sup>, réside dans la lettre de dédicace du libraire et éditeur. Il y prétend qu'il réimprime *Les Lettres* sous l'effet d'une sorte de nécessité: les précédentes éditions sont épuisées et le public recherche ce recueil de qualité sur tous les plans, artistique, culturel, moral et pédagogique. Les libraires de 1619, Petit-pas et Sonnius ne s'y tromperont pas qui reprendront, pour sa justesse et sa pertinence publicitaire, le

<sup>90</sup> Nous n'avons noté que la pseudo-correction de Sainte-martre en Sainte-marie, dans la table de 1607.

<sup>91</sup> Mêmes letrines au même endroit par exemple 33v<sup>o</sup> et 72v<sup>o</sup>; mêmes bandeaux au cratère et fruits (1597, 260r<sup>o</sup> et 1607 338r<sup>o</sup>), aux rinceaux (1597, 73v<sup>o</sup> et 1607 175r<sup>o</sup> et 299r<sup>o</sup>) et au masque p. 1 dans les deux éditions. Huguétan et Frellon avaient repris une part du matériel de Veyrat.

<sup>92</sup> f. 005v<sup>o</sup>, à la fin, datée du 20 novembre 1597. Approbation également d'un second chanoine, François Maugré, chanoine et prévost de l'église cathédrale d'Arras (f. 006r<sup>o</sup>).

<sup>93</sup> Voir au titre le rappel des autres éditions. Bauduyn ne s'est donc pas procuré l'édition L'Angelier; il reproduit les corrections et les choix de l'édition Bramereau: *tourbillon*, p. 48; *estant* p. 63; *pauvre malheureux* p. 64; *rongeoit et acconsvië* p. 531 (voir la note 185 *supra*).

titre inventé par Bauduyn, et conserveront pour les dix premiers volumes le texte de l'édition avignonnaise, soit le texte de L'Angelier avec quelques modifications de graphie.

La seconde édition augmentée que laissait espérer un échange imprimé entre l'auteur et son libraire n'aura jamais paru du vivant de Pasquier. Le 15 mars 1594, encore à Melun, Pasquier avait écrit en effet à L'Angelier qu'il avait "parachevé, corrigé et mis au net les quatre derniers livres de [s]es Recherches et esper[ait] faire un recueil de toutes les lettres qu'[il avait] escrites depuis ces derniers troubles; il décrivait aussi un projet d'édition, avorté par la conjoncture à son grand regret<sup>94</sup>. Quant à L'Angelier, préfaçant le 25 avril suivant le *Plaidoyé de Feu M. l'Advocat Du Mesnil. En la cause de l'Université de Paris et des Jesuites* de 1564, il priait publiquement Pasquier de lui procurer le sien<sup>95</sup>, ce que fit l'avocat puisque sortit la même année *Le Plaidoyé de M. Pasquier pour l'Université de Paris deffenderesse contre les Jesuites*. Mais les échanges entre les deux hommes s'arrêtent là pour nous<sup>96</sup>.

### Pasquier rue Saint-Jacques

Car l'édition des *Recherches de la France Reveu's et augmentées de quatre Livres*. dont Pasquier disait à Langelier terminer la mise au point, irait en 1596 à deux de ses confrères, Pierre L'Huillier et Jamet Mettayer, Imprimeurs et Libraires ordinaires du roi. Associés depuis 1588, ils avaient suivi le roi à Blois en 1589, exercé pour l'un d'entre eux à Tours et étaient rentrés rue Saint-Jacques à

<sup>94</sup> La lettre XV, 10 à Abel L'Angelier ne fut publiée qu'en 1619. Pasquier qui a reçu du libraire le *De l'éloquence* de Du Vair dit d'abord regretter de n'avoir fait imprimer une édition-traduction du *Pro Milone* qu'il a en portefeuille: "En un mot, si je n'estois mis au rang des disgratiez de Paris, croyez que je donnerois ordre, que vous ou quelqu'autre imprimeriez, et le Plaidoyé pour Milon, que j'ay fait François, et l'argument qui est long, où je pense avoir recueilly tout ce que l'ancienneté en a dit; et par mesme moyen mon Epistre, dont je suis aucunement amoureux. Bien vous diray-je, que par une outrecuidance admirable, je souhaiteroy que d'un costé fust le Latin, et de l'autre le François, pour les assortir ensemble, encores que je scache bien qu'une traduction ne vient jamais au parangon d'une invention: Et si seroy si bravache d'y mettre mon nom, à la charge d'estre en mon absence nazardé par quelques sots, qui pour ne pouvoir rien faire de leurs plumes, ne retirent aucun advantage de leurs sottises, qu'en vilipendant les oeuvres d'autruy".

<sup>95</sup> "Ne trouvant rien quant au present entre mes provisisons dont je puisse aucunement reconnoistre l'amitié que vous m'avez toujours monstré et tesmoigné tant par vos escrits que par plusieurs effects: j'ay emprunté de feu monsieur l'Advocat du Mesnil le plaidoyé qu'il fit pour Monsieur le Procureur general en la cause que vous plaidastes il y a tantost trente ans pour l'Université de Paris contre les Jesuites. Mais encore sera-ce s'il vous plaist, à la charge que vous acquerrez une nouvelle obligation sur moy en nous faisant part et communiquant au public celuy que vous fistes".

<sup>96</sup> L'Angelier était en contact avec Hierosme Haultin marchand libraire et imprimeur à La Rochelle, comme en témoigne un acte du 30 juin 1600 publié dans le *Catalogue Abel L'Angelier* cité *supra*. Il n'est pas impossible que ce soit par ce truchement que Pasquier ait trouvé l'éditeur de son *Catéchisme des jésuites*, prétendument à Ville-franche, chez Guillaume Grenier, 1602, en fait chez Haultin à La Rochelle.

Paris en mars 1594<sup>97</sup>. Il y avait dans cet itinéraire, qui en dit long sur leurs sympathies politiques et a peut-être permis aux trois hommes de se fréquenter, beaucoup pour plaire à Pasquier qui retrouvait de plus avec Pierre L'Huillier le premier éditeur de ses chers *Epigrammata*. Tout cela lui faisait-il oublier l'amitié avec L'Angelier, truchement officiel durant la Ligue avec les inséparables Loisel et Pithou restés aussi à Paris, et dont la boutique devait être une sorte de lieu de rendez-vous pour connaisseurs et connaissances<sup>98</sup>? A-t-il jugé que ses *Recherches* méritaient enfin de connaître le format *in-folio* et trouvé à ce sujet une oreille plus tendre chez L'Huillier et Mettayer que chez L'Angelier<sup>99</sup>? A-t-il été, comme de Brach le fut, gêné par le dynamisme dont Abel L'Angelier semble avoir désormais fait preuve dans les rapports avec ses auteurs, voire refusé par un libraire soucieux de rentabilité? Toujours est-il que plus rien de lui ne figurera désormais au catalogue L'Angelier, et que ses oeuvres quittent à jamais le Palais pour la rue Saint-Jacques.

L'Huillier disparaît en 1602, Mettayer en 1605, tandis que l'Angelier, fort malade en 1607, se rétablit et vit jusqu'au 19 janvier 1610<sup>100</sup>. Cependant Pasquier qui a laissé le 25 août 1604 sa charge d'avocat général à son aîné Théodore, écrit toujours. Il a tellement noirci les marges d'un exemplaire des *Epigrammata* de 1585 qu'il l'abandonne, sans doute pour un autre où il dut reporter au propre ses ajouts, corrections et repentirs, offrant l'exemplaire surchargé à un jeune poète poitevin, Gilbert Banchereau<sup>101</sup>. A Blois et à Tours en 1588 et 1589, il a écrit des poésies lorsqu'il fréquentait le salon de la duchesse de Retz. Il entreprend de réunir ses rimes et proses anciennes et nouvelles, du moins celles qu'il avoue: ce seront les *Jeus Poétiques*. Quant aux *Recherches*, elles grossissent d'un livre supplémentaire, le livre VII, histoire de la littérature nationale. Il va bien falloir livrer tout cela aux presses, trouver un libraire. Pasquier n'ira pas loin.

<sup>97</sup> Privilège pour dix ans du 24 décembre 1595, achevé d'imprimer du 10 avril 1596. L'ouvrage, un *in-folio* soigné, comprend six livres des *Recherches* s'achevant sur FIN, chapitre dernier qui analyse le mot fin, suivis des pourparlers du Prince, de la loi, d'Alexandre, commentés aux titres et auxquels s'ajoutent *La congratulation au Roy Charles Neufiesme* de 1570, reprise pour son actualité; des "Sommaires des chapitres traictez ès Recherches de la France" en ouverture (a i-iiii r<sup>o</sup>) et un "Repertoire des sommaires et matieres contenu's en cest oeuvre" en fermeture (CCCCeiiiiir<sup>o</sup>-GGGGgiiii<sup>o</sup>). Sur Pierre L'Huillier, voir *supra* la note 68; durant son séjour à Tours Mettayer a imprimé entre autres des oeuvres de Pierre Ayrault et Gabriel de la Charlonie, amis de Pasquier.

<sup>98</sup> Voir la fin de la lettre XV, 3 à L'Angelier: "Quand vous verrez Messieurs Loisel et Pithou, je vous prie leur baiser les mains de ma part". L'Angelier a quitté lui aussi Paris sans doute de 1590 à 1593 (voir le *Catalogue (...)* Abel L'Angelier cité *supra*).

<sup>99</sup> Remarquons à la décharge de L'Angelier qui fut un excellent commerçant que la vingtaine d'exemplaires recensés aujourd'hui de cette édition de 1596 ne milite pas en faveur d'un grand succès.

<sup>100</sup> Pour tous les renseignements sur la biographie de L'Angelier, voir le *Catalogue L'Angelier* cité *supra*.

<sup>101</sup> Aujourd'hui conservé à la réserve de la BnF, sous la cote p. Yc 1099. Voir la lettre XXI, 6 à Sainte-Marthe: "Je ne vous touche mes Epigrammes Latins, que j'ay augmentez d'un septiesme livre, et mes Icons d'un deuxiesme".

Rue Saint-Jacques, il s'adresse à celui qui offre à son catalogue des oeuvres de Pierre Ayrault, d'Antoine Loisel, de Simon Marion, de Scipion Dupleix, de Pâpyre Masson et de René Choppin, bref d'autant d'amis, de confrères et de relations. Imaginer davantage, de la sympathie pour l'éditeur de l'*Index librorum prohibitorum* en 1599, des jésuites Richeomme, Osorio, Felipe Diez et Charles Josse, ou de l'indulgence pour une qualité matérielle qui n'était plus celle des Sertenas, Longis et Groulleau, paraît difficile. Mais Laurent Sonnius, héritier avec son frère Michel II de l'ancienne succursale de Plantin jadis rachetée par leur père Michel I, avait une solide carrure. Il pouvait assumer les frais d'entreprises pas toujours rentables dans l'immédiat, voire aider un confrère malchanceux à rentabiliser un fonds immobilisé. *La Jeunesse d'Etienne Pasquier et sa suite*, sortie malencontreusement en 1610 au moment de l'assassinat de Henri IV, était sans aucun doute pour une part restée dans les magasins de Jean Petit-Pas et même, s'il faut en croire une lettre à Scévole de Sainte-Marthe, confidentielle<sup>102</sup>. Laurent Sonnius s'associe en 1619 avec Petit-Pas pour la redonner, au prix du rafraîchissement du premier cahier avec nouvelle page de titre et nouveau privilège<sup>103</sup>, en *OEuvres meslées d'Estienne Pasquier*. Elles font désormais le tome III, à la suite des deux tomes des *Lettres*, astucieusement scindées au livre XII, ce qui oblige les possesseurs de l'édition de 1586 à racheter le premier tome s'ils veulent lire les livres XI et XII. De même si l'édition des *Recherches* de 1607 avec son livre supplémentaire fut bien complétée du vivant de Pasquier par celle de 1611 au titre plus tapageur, l'édition de 1617 ne fut qu'un rafraîchissement de la précédente par une simple modification de la page de titre<sup>104</sup>.

Le 30 août 1615, Pasquier mourut quasiment la plume à la main<sup>105</sup>. Il laissait à ses héritiers la charge, le devoir plutôt, de porter aux presses douze livres de *Lettres*, de relancer la vente de *La Jeunesse* restée en magasin, de publier tous les allongements des *Recherches*, bref d'achever la mise au ponet d'une oeuvre qui n'avait depuis 1554 cessé de se transformer et de croître. Ainsi constate-t-on que parais-

---

<sup>102</sup> Lettre XXI, 6.

<sup>103</sup> Le premier cahier a été recomposé à l'identique, mais la page de titre et la marque, les bandeaux et les letrines ont changé. Le privilège de six ans, accordé au seul Petit-Pas le 16-6-1610 par Brigard, est désormais accordé pour dix ans le 16-6-1619 à Sonnius et Petit-Pas par Paumier. Tout le reste du livre de 1610, les pages 1 à 799, est ensuite réemployé tel quel dans cette édition datée de 1619.

<sup>104</sup> Voir le relevé qu'a fait Paul Bouteiller de tous les accroissements du texte de 1560 à 1665 in "Historique et contenu des *Recherches*", dans *Estienne Pasquier et ses Recherches de la France*, Paris, Cahiers V. L. Saulnier n° 8, 1991, p. 139-151.

<sup>105</sup> "Le matin du 30. jour du mois d'Aoust [1615], il mit la dernière main à l'oeuvre, par lequel il monstre que le Pape ne peut déposer nos Roys (...) Il fit, devant disner, quatre vers Latins, qui se sont broüillez parmi ses autres papiers écrits de sa main" (Lettre IV, 11 de Nicolas Pasquier, à Antoine Loisel). Remarquons que Nicolas tient à souligner chez son père, et jusqu'aux derniers moments, l'alliance d'une activité officielle (la défense du pouvoir royal) et de l'*otium cum dignitate* (les *epigrammata*).

sent en 1618 chez Sonnius les *Epigrammatum libri VII*, en 1619 chez Sonnius et Petit-pas *Les Lettres* et *Les Oeuvres meslées* et en 1621 chez Sonnius *Les Recherches* complétées à dix livres. Mis à part *Les Recherches*, données in-folio, l'ensemble, quoique correct pour l'établissement du texte, était de présentation matérielle médiocre, voire pire pour les vers latins qui ont d'ailleurs fort mal traversé les siècles<sup>106</sup>. Bien révolu le temps des Vincent Sertenas, des L'Angelier et de la "belle apparence de papier et de lettre"<sup>107</sup>.

\*

Pasquier n'avait pas dit son dernier mot en mourant. Il s'était, raconte son fils Nicolas, clos les yeux tout seul, avant de sombrer dans le sommeil éternel<sup>108</sup>. Mais son oeuvre, elle, restait en quelque sorte vivante et ouverte: "Mes Recherches de la France, que j'augmente de jour en jour et à bonnes enseignes (...)", écrivait-il à Sainte-Marthe. Ainsi ne trouvèrent-elles leur forme définitive en IX livres, ceux que nous lisons aujourd'hui, qu'en 1665<sup>109</sup>; ainsi aussi ce furent ses ennemis d'hier, les jésuites qui avec la belle édition dite d'Amsterdam, en fait de Trévoux, assurèrent en 1723 à son oeuvre une diffusion importante dans les bibliothèques du monde, une véritable survie. Ce furent eux aussi qui, ironie du sort, débusquèrent dans la Bibliothèque royale l'exemplaire des *epigrammata* autrefois offert au jeune Gilbert Banchereau et bien eux qui, croyant avoir affaire à une correction ultime, imprimèrent en hommage à l'auteur une oeuvre latine moins complète que la version de 1618.

<sup>106</sup> Sept exemplaires seulement sont à ce jour recensés de ce tout petit in-8° de 1618, mal imprimé sur du papier de mauvaise qualité.

<sup>107</sup> Formule de Clément Marot, qui s'en prenait ainsi à Gilles Corrozet (*Oeuvres poétiques*, édition G. Defaux, Paris, 1993, p. 499); voir *supra* à la note 40.

<sup>108</sup> Lettre IV, 11 de Nicolas Pasquier citée *supra*.

<sup>109</sup> Avec au moins une redite, le chapitre IX, 29 reprenant le IV, 24. Il s'agit des *Recherches de la France*, Orléans-Paris, 1665, Charles de Sercy, Guillaume de Luynes, Jean Guignard père, Jean Guignard fils et Louis Billaine.